



STAGE SYNDICAL FSU 93

États Généraux

Éducation prioritaire

Mardi 12 janvier 2021

Auditorium de la Bourse départementale du Travail
1 place de la Libération 93000 Bobigny

Inscription obligatoire auprès de votre hiérarchie le 12 décembre 2020 au plus tard

- Merci de confirmer votre participation à la FSU 93 en envoyant un mail à : lafsu93@aol.com
- Avec une participation de 5€, vous pouvez prendre votre repas sur place, nous vous remercions de le préciser dans votre message.

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

Quel avenir pour l'Éducation Prioritaire dans notre département ?

Nathalie Élimas, Secrétaire d'état à l'éducation prioritaire, a annoncé dans la presse le 23 novembre le lancement d'une expérimentation pour réformer son pilotage et supprimer le zonage. Cette expérimentation est fidèle au rapport Mathiot - Azéma. Le risque est grand de voir disparaître l'éducation prioritaire !

La FSU veut donner la parole aux acteur-trices de l'éducation prioritaire. C'est justement parce que la politique d'Éducation prioritaire est menacée qu'il nous faut élaborer des perspectives. Prenons le temps de réfléchir et de construire collectivement des propositions pour une éducation prioritaire qui participe à la réduction des inégalités et à la réussite de tous et toutes. Quels leviers actionner ? Quelles priorités pour les personnels et pour les élèves ?

Intervenant-es :

Jean-Yves Rochex, Professeur en sciences de l'éducation / Université Paris 8

Paul Devin, Inspecteur de circonscription 93 / SNPI-FSU

Jordi Le Cointe, professeur en collège (93) / secteur collège – SNES-FSU

Rachel Schneider, professeure des écoles (93) / secteur Éducation – SNUipp-FSU

- ▶ 8 h 45 : Introduction - Présentation de la démarche
- ▶ 9 h 00 : l'EP en Seine-Saint-Denis (P. Devin) + échanges avec la salle
- ▶ 10 h 30 : l'évolution des politiques EP (J.-Y. Rochex) + échanges avec la salle
- ▶ 12 h 00 : Pause repas
- ▶ 13 h 15 : Focus sur différents points et présentation des ateliers (R. Schneider et J. Le Cointe)
- ▶ 14 h 00 : Ateliers :
 - Quels moyens et quels périmètres (carte) ?
 - Quelles pédagogies au service de la réussite des élèves ?
 - Quelles mesures en direction des personnels afin de favoriser attractivité et pérennité ?
 - Quels besoins spécifiques en personnel des pôles santé-psycho-sociaux ?
- ▶ 15 h 00 : Retour en plénière et synthèse des thèmes en vue des états généraux nationaux
- ▶ 16 h 00 : conclusion

En fonction des contraintes liées à la crise sanitaire, le stage pourra être assuré en distanciel. Pour vous inscrire, connectez-vous sur les sites de votre syndicat (SNUipp, SNES, SNEP...). Si nous sommes dans l'obligation de limiter le nombre de participant-es en présentiel, la priorité sera donnée aux syndiqué-es. Cela ne vous dispense pas d'envoyer votre demande de congé pour formation syndicale, au moins un mois à l'avance, par la voie hiérarchique.